Evaluation des événements scientifiques par le Codeem comité de déontovigilance

Date de publication de l'évaluation ://
Nom de la manifestation scientifique évaluée : Les 91èmes journées de l'AFEF (Société Française d'hépatologie)
Lieu de la manifestation scientifique évaluée : Palais des congrès de Dijon
Date de la manifestation scientifique évaluée : du 5 au 8 octobre 2022

Evaluation au regard des 6 critères d'évaluation :

Critères Evaluati	Evaluation	Drácicione cur l'ávoluction	
Criteres		Précisions sur l'évaluation	
1. Programme scientifique			
Les entreprises ne peuvent financer ou inviter des professionnels de santé ou des représentants d'associations de patients qu'à des manifestations professionnelles, médicales ou scientifiques			
Article 4.1 des DDP			
2. Localisation géographique			
La localisation géographique ne doit pas être l'attrait principal de la manifestation et être justifiée au regard des conditions d'organisation de la manifestation, de sa dimension et être compatible avec les exigences de rigueur au plan déontologique liées à la tenue d'une manifestation professionnelle ou scientifique.			
Article 4.1.2 des DDP			
3. Lieu de la manifestation Le lieu doit être approprié au regard de la nature professionnelle ou scientifique de la manifestation.			

¹ Précisions éventuelles

Evaluation des événements scientifiques par le Codeem comité de déontovigilance

Critères	Evaluation		n	Précisions sur l'évaluation 2	
Criteres					Precisions sur l'evaluation ²
4. Conditions d'hospitalité Les conditions d'hospitalité doivent être d'un niveau raisonnable et accessoires par rapport à l'objet principal de la manifestation					Il convient de s'assurer que les déjeuners prévus au programme ne dépassent pas le montant de 60 euros TTC par personne et par repas et que les dispositions de l'article L.4113-6 du code de la santé publique soient respectées
Articles 4.1.3 à 4.1.8 des DDP Article 4.2 des DDP					
5. Frais d'inscription ou de sponsorship					
Article 4.1 des DDP					
Article 4.2.1 des DDP					
6. Communication					
Article 4.1 des DDP					

- Compatibilité avec les DDP
- Informations incomplètes, Critère non évalué
- Une ou plusieurs déviation(s) identifiée(s) par rapport aux DDP, précisant la nature de la/des déviations identifiée(s)
- Non applicable, (uniquement dans le cadre de l'évaluation des manifestations virtuelles)

² Précisions éventuelles